

MAITRISE D'OEUVRE

ICSO

3 rue Pierre Gilles de Gennes
85300 CHALLANS
E-Mail : icsobeticso.fr
Tél : 02 51 35 13 88

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

CERJ

26 chemin du champ de Bataille
85160 SAINT JEAN DE MONTS
E-Mail : contact.cerj@gmail.com
Tél : 07 82 01 16 00



CHLVO

PROJET :

Aménagement des locaux et équipements techniques pour l'arrivée d'un 2ème scanner - CHLVO

Bd Guérin - 85300 CHALLANS

C.C.T.P

**LOT : N° 3 CLOISONS SECHES –
PLAFONDS – ISOLATION – PLAFONDS
SUSPENDUS**

Dossier : 2026.04
Phase : DCE
Date : 07/07/2026
Indice : a

SOMMAIRE DU LOT

3 CLOISONS SECHES – PLAFONDS – ISOLATION – PLAFONDS SUSPENDUS 3

3.1 GENERALITES	3
3.1.1 Règlements, codes et Normes	3
3.1.2 Liste des DTU	4
3.1.3 Prescriptions complémentaires - Ouvrages plaques de plâtre et assimilés	4
3.1.4 Prescriptions complémentaires - Plafonds démontables	5
3.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES	7
3.2.1 Prescriptions communes et notes TCE.....	7
3.2.2 Note pour information	7
3.2.2.1 Nature des travaux.....	7
3.2.2.2 Zone de travaux	7
3.2.2.3 Bruits et vibrations.....	7
3.2.3 Travaux sur l'existant.....	8
3.2.3.1 Démolition de cloisonnements.....	8
3.2.3.2 Démolition de plafonds intérieurs	9
3.2.3.3 Dépose de dalles de faux plafonds avec conservation de l'ossature.....	9
3.2.3.4 Raccords sur murs	9
3.2.3.5 Raccords de plafonds	10
3.2.3.6 Dépose, nettoyage et évacuation.....	10
3.2.4 Fermeture provisoire.....	10
3.2.4.1 Installations provisoires de chantier et de sécurité / phasage travaux	10
3.2.5 Cloisons de distributions	11
3.2.5.1 Pose des huisseries et bâtis	11
3.2.5.2 Contraintes diverses	11
3.2.5.3 Cloisons de distributions sur ossature métallique type 98/48 mm avec isolation - Parements doubles haute dureté	12
3.2.6 Accessoires pour cloisons de distribution et de doublage	13
3.2.6.1 Bande armée / cloisons sèches.....	13
3.2.6.2 Renforcement d'ossature	13
3.2.6.3 Joints creux.....	13
3.2.6.4 Raccords – rebouchage.....	13
3.2.6.5 Profilés - U - plastiques	14
3.2.6.6 Poses diverses	14
3.2.7 Encoffrements - Gaines techniques	14
3.2.7.1 Soffites et coffre CF horizontaux	14
3.2.8 Plafond suspendus	14

2026.04 - DCE

- 3.2.8.1 Plafonds en dalles fibres minérales, dimensions 600x600 mm avec ossature14
- 3.2.8.2 Dalles fibres minérales, dimensions 600x600 mm pose sur ossature existante..... 15
- 3.2.9 Isolation et ouvrages divers16
 - 3.2.9.1 Isolation thermo-acoustique sous plancher béton16
 - 3.2.9.2 Réservations 17
- 3.2.10 Nettoyage, divers et fin de chantier..... 17
 - 3.2.10.1 Raccords.....17
 - 3.2.10.2 DOE 17
 - 3.2.10.3 Nettoyage journalier et fin de chantier 17

3 CLOISONS SECHES – PLAFONDS – ISOLATION – PLAFONDS SUSPENDUS

3.1 GENERALITES

3.1.1 Règlements, codes et Normes

* Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le code de l'Urbanisme ;
- Le code de la construction et de l'habitation ;
- Les Règles de l'Art ;
- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées ;
- Les Cahiers des Charges des DTU (Documents Techniques Unifiés) et de leurs additifs publiés par le CSTB avec les différentes mises à jour et annexes ;
- Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU, les règles des D.T.U. ;
- Aux Eurocodes
- Les Règles Professionnelles ;
- Éventuellement les ATEC, ATX ou ETN ;
- La Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA) ;
- La Réglementation Thermique;
- Aux spécifications de l'UNPVE (Union Nationale des Peintures et Vitriers de France)
- Documents techniques COPREC n° 1 et n° 2 "Contrôle technique des ouvrages" publiés au supplément 82.51 Bis de Décembre 1982 du Moniteur ;
- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires et recommandations intéressant la construction ;
- Le code du travail (livre 2) ;
- Le code général des collectivités territoriales (livre 2) ;
- Le code de l'environnement (partie législative) ;
- Les règlements de sécurité ;
- Les réglementations incendie ;
- Loi du 11 février 2005 relatif à l'accessibilité des personnes handicapées ;
- La note de sécurité.
- Les prescriptions de la santé publique.
- Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs, Cahier N° 3567 de Mai 2006
- Aux avis du Bureau de Contrôle
- Aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état

* Le Cahier des Clauses Administratives Générales pour les travaux en marchés publics. Arrêté du 8 septembre 2009 ;

* Le résultat de la campagne de sol ;

* Les attendus du permis de construire ;

* La note de sécurité ;

- Les avis du coordonnateur de sécurité existants ou à venir ;

- Les avis et observations du contrôleur technique existants ou à venir.

Cette liste n'est pas limitative et n'exclut pas l'application des D.T.U, règles de calcul et normes non citées. Les matériaux non traditionnels susceptibles d'être employés dans le présent lot devront avoir fait l'objet d'un agrément CSTB et de garanties d'Assurance spécifiques au chantier.

3.1.2 Liste des DTU

* Liste (non exhaustive) des D.T.U. applicables au marché (comprenant leurs modifications, additifs, amendements et erratums) :

* CLOISONS ET DOUBLAGES :

- NF DTU 20.13 (P10-204) d'octobre 2008 : Cloisons en maçonnerie de petits éléments
- NF DTU 25.31 (P72-202) d'avril 2017 : Ouvrages en carreaux de plâtre
- NF DTU 25.41 (P72-203) de décembre 2012 : Ouvrages en plaques en plâtre
- NF DTU 25.42 (P72-204) de décembre 2012 : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwichs. Plaques de parement en plâtre et isolant
- NF DTU 35.1 (P24-802) de février 2015 : Cloisons démontables

* PLAFONDS :

- NF DTU 25.231 (P68-202) de juillet 2015 : Plafonds suspendus en éléments de terre cuite
- NF DTU 25.41 (P72-203) de décembre 2012 : Ouvrages en plaques de plâtre
- NF DTU 25.51 (P73-201) de mai 2011 : Mise en œuvre des ouvrages en staff traditionnel
- NF DTU 58.1 (P68-203) de décembre 2008 : Plafonds suspendus

3.1.3 Prescriptions complémentaires - Ouvrages plaques de plâtre et assimilés

Prescriptions particulières

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés prêts à recevoir une peinture ou un revêtement mural.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Dispositions constructives

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions des Normes :

- NFP 72-201 référence DTU 25-222
- NFP 68-201 référence DTU 25-232
- NFP 72-202 référence DTU 25-31
- NFP 72-203 référence DTU 25-41
- NFP 72-204 référence DTU 25-42

Préalablement à l'exécution de ses ouvrages et plus particulièrement avant la réalisation des doublages, l'entrepreneur devra procéder à une vérification générale des parois afin de s'assurer que tous les rebouchages ont été méticuleusement exécutés.

L'entrepreneur devra s'assurer que l'avancement général des travaux met ses ouvrages à l'abri de toutes intempéries ou risques d'humidification accidentelle. Il devra vérifier la parfaite étanchéité à l'eau et à l'air au pourtour des menuiseries extérieures conformément aux prescriptions du DTU. Toutes déficiences seront signalées au Maître d'œuvre et reprises avant finition des doublages.

La mise en œuvre des plafonds sera réalisée de façon à garder leur planéité dans le temps, en tenant compte des surcharges d'isolation, d'appareillage électrique, organes de ventilation, etc.

Les plafonds seront toujours réalisés avant la mise en œuvre des doublages et la prestation devra inclure tous les calfeutrements d'étanchéité à l'air en rives des parois extérieures conformément aux prescriptions du DTU.

Les cloisonnements seront réalisés suivant les prescriptions techniques du fabricant et la prestation devra inclure tous les éléments de renforts, raidisseurs, fixations, désolidarisation, etc. nécessaires à leur parfaite tenue et finition.

Les cloisons coupe-feu et isophoniques seront toujours réalisées avant les doublages et seront liées aux parois porteuses du gros œuvre.

La mise en œuvre des doublages sera conforme aux prescriptions du DTU. Tous les ouvrages particuliers d'étanchéité à l'air et de complément d'isolation thermique feront partis de la prestation (calfeutrements en pied et au pourtour des boîtiers

électriques, raccordements sur plafonds, etc.)

L'entrepreneur du présent lot devra assurer la mise en place des huisseries fournies par le lot Menuiseries bois.

Les joints et raccordements entre matériaux différents seront entièrement traités par l'entrepreneur du présent lot. La prestation devra inclure la totalité des sujétions nécessaires à la parfaite finition des ouvrages et notamment : arêtes, ébrasements, tableaux, garnissages, raccords de fin de chantier, etc...

Les doublages, cloisonnements, plafonds et parements seront livrés parfaitement plans et prêts à recevoir les revêtements muraux ou peinture de finition.

La mise en place des isolants en plafonds, doublages et cloisons et tous les calfeutrements complémentaires seront réalisés avec soins afin d'éviter tous ponts thermiques et phoniques.

Tous les ouvrages, et plus particulièrement les cloisonnements participant à la sécurité incendie et à l'isolation phonique seront réalisés en respectant scrupuleusement les directives du fabricant.

A la fin de ses travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage des locaux dans lesquels il est intervenu, et les laisser dans un état tel que les corps d'état qui lui succèdent, puissent effectuer leurs travaux sans sujétions supplémentaires. Les sols seront grattés afin d'éliminer tous les éléments impropres à la réalisation des sols.

3.1.4 Prescriptions complémentaires - Plafonds démontables

Prescriptions particulières

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser.

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Études - Plans

Les détails d'exécution et de montage seront établis en respectant les dispositions de principe figurées aux plans d'appel d'offres ainsi que l'organisation générale définie dans la conception.

L'entreprise présentera à l'avis du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle, avant tout début des travaux, les plans et détails d'exécution retenus pour la réalisation des travaux, compte tenu des particularités rencontrées. Ils seront mis au point en accord avec tous les corps d'état concernés, en respectant les règles en vigueur et les dispositions de principes figurées aux documents d'appel d'offres.

Les réservations et incorporations seront précisées en temps voulu par les entreprises concernées.

Une étude générale de calepinage sera fournie au Maître d'œuvre et aux Entreprises concernées afin de définir précisément le positionnement des appareils d'éclairage, grilles de ventilation et de tous les éléments devant être intégrés aux plafonds. Le démarrage des travaux ne pourra intervenir qu'après accord de toutes les personnes concernées.

Mise en œuvre

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions de la Norme NF P 68-203 référence DTU 58.1.

La mise en œuvre des plafonds suspendus ne pourra être effectuée que si l'ensemble des conditions imposées par le DTU, est satisfait (mise hors d'eau et hors d'air, hygrométrie ambiante, stockage préalable, etc...)

Chaque élément sera auto-portant et devra garder sa planéité dans le temps. Il sera imputrescible et peu sensible aux variations de l'hygrométrie intérieure.

L'espacement des supports sera établi en fonction du matériau de remplissage pour qu'il n'y ait pas de flèche visible.

L'entrepreneur veillera de façon particulière à la mise en œuvre de ses plafonds afin d'éviter les ponts phoniques entre deux locaux voisins.

Les plafonds seront parfaitement démontables, le remplacement d'une plaque n'occasionnant pas de désordre pour les autres plaques.

Toutes les découpes, sujétions d'incorporations, renforts d'ossatures, etc... pour mise en place des appareils d'éclairage, bouches de ventilation et tous éléments devant être intégrés aux plafonds seront à la charge du présent lot.

Fixations - Ossatures

Les dispositifs de fixations, de suspensions et d'ossatures des plafonds suspendus (ossatures primaire et secondaire) sont intégralement à la charge du présent lot.

Tous les éléments de fixations et d'ossatures doivent être soit en métal inoxydable, soit protégés par électro-zingage ou galvanisation.

Les dispositifs de fixations seront adaptés aux différents types de supports rencontrés.

Les profilés apparents seront prélaqués.

Tous les éléments d'ossatures et de suspensions seront classés Mo, et devront tenir compte des surcharges d'isolation et de tous les éléments intégrés à ceux-ci.

Mise en Service

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.

Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, ainsi qu'à un nettoyage soigné.

En cas de dégradations ou d'éléments défectueux, constatés lors de la réception, il devra leur remplacement sur simple demande du Maître d'œuvre.

3.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.2.1 Prescriptions communes et notes TCE

L'entrepreneur devra impérativement prendre connaissance et se référer au Lot - PRESCRIPTIONS COMMUNES TCE, avant l'étude du dossier et la remise de son offre. L'ensemble des obligations et recommandations qui y sont mentionnés seront incluses dans le marché de l'entreprise.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

3.2.2 Note pour information

3.2.2.1 Nature des travaux

Le présent CCTP a pour but de définir les travaux liés à l'aménagement des locaux et équipements techniques pour l'arrivée d'un 2ème scanner pour le CHLVO de CHALLANS.

Les travaux pour l'extension et installation d'un bâtiment modulaire : VRD, GROS ŒUVRE, ... sont à la charge du BET AMB ainsi que les travaux liés à la liaison entre l'existant et l'extension.

Les travaux consistent en la création d'un espace attente, salle de préparation et cabine de déshabillage pour l'accès au scanner, le remplacement et la mise en place de porte de recoupement dans les couloirs existants, l'aménagement d'un espace accueil et de salle d'attentes.

Localisation :

- Pour mémoire

3.2.2.2 Zone de travaux

Les travaux seront réalisés en milieu occupé. Les différentes interventions TCE seront découpés en 2 zones de travaux établi par la maîtrise d'oeuvre et le pilote, dont le plan est joint au présent dossier.

Précisions complémentaires :

- Le phasage et zonage des travaux correspond à la chronologie des travaux selon impératifs du Maître d'ouvrage, en terme de libération de locaux divers, et d'exécution du chantier.
- Il est rappelé aux entreprises que le chantier sera réalisé en plusieurs phases de travaux selon plan de phasage joint au dossier
- L'ensemble des sujétions nécessaires aux cantonnements des différentes phases de travaux sera prévu par les lot cloisons et menuiseries dans le cadre des travaux préparatoires de phasage (cloisonnements, accès, etc.)

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

3.2.2.3 Bruits et vibrations

Les interventions seront réalisées en site occupé. Les entreprises intervenant sur le site devront prendre toutes les précautions d'usage afin de limiter les nuisances sonores et les vibrations.

- L'usage d'un compresseur sera interdit sur le site
- Le matériel à percussion étant générateur de bruit important pour les percements, saignées, traversées de dalles, etc., les méthodes de travail seront étudiées en conséquence par chaque entreprise : pour carottage, sciage, tronçonnage, etc.
- L'attention des entreprises est particulièrement attirée sur le matériel créant bruits et vibrations. Exemples à déconseiller : le

compresseur (marteau-piqueur), les perceuses à percussion

Les entreprises se rapprocheront :

- Des loueurs de matériel adapté
- Des fournisseurs disposant de ce matériel
- Des horaires pourront être précisés avec le responsable du site pour respecter le repos des personnes
- Étudier en fonction du phasage des travaux, des interventions en horaire décalé.

L'ensemble devra être soumis à l'approbation du Maître d'ouvrage, du Maître d'oeuvre et du Coordonnateur SPS (voir recommandations et indications du coordinateur SPS portées dans le PGC joint au présent dossier).

NOTA :

Les personnes occupantes et le personnel de l'hôpital n'auront en aucun cas à souffrir de la poussière, du bruit, des vibrations, des encombrements, et du flux du personnel de chantier.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages*

3.2.3 Travaux sur l'existant

3.2.3.1 Démolition de cloisonnements

Démolition des cloisonnements de distribution et de doublage de toute nature, les travaux comprendront :

- La dépose des cloisons de distribution et de doublage (cloisons en briques plâtrière avec enduit, plaques de plâtre, cloisons menuisées, cloisons maçonnées, etc.)
- La dépose des blocs-portes intégrés à ces cloisons
- La dépose des revêtements muraux associés (faïence, etc.)
- La dépose des plinthes bois, carrelage etc. associées
- La dépose de tous les renforcements, ossatures, poteaux, poutres, etc.
- La dépose de tous les éléments de fixations, rails haut et bas
- La dépose des canalisations et filerie
- Le sciage soigné contre les ouvrages existants conservés (traitement des aciers coupés par passivation)
- Les raccords d'enduit, de chape sur les empreintes de cloisons et parois et finition parfaite.
- Les raccords de maçonnerie
- Etc.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de précaution, d'étalement, la protection des ouvrages existants conservés, ou exécutés au préalable et une parfaite coordination avec les autres corps d'état. Nettoyage et évacuations des gravats.

NOTA :

Les travaux de démolition seront exécutés avec soin afin de ne pas détériorer les ouvrages conservés attenants aux zones d'intervention.

Tous les ouvrages associés devront être démolis.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Ouverture pour création de porte d'accès vers futur zone accueil depuis circulation 1*
- *Ouverture pour création de portes d'accès vers futur zone accueil depuis circulation radio - 3 unités*
- *Agrandissement du passage de porte vers futur zone accueil depuis circulation radio*
- *Démolition de la cloison pour future salle d'attente anciennement Accueil / Secrétariat / Radio*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Démolition des cloisons et doublages non conservés pour future zone attente préparation et déshabillage, accès au scanner*

3.2.3.2 Démolition de plafonds intérieurs

Démolition de plafonds de tous types (plaques de plâtre, briques, dalles minérales, lambris, polystyrène, lames PVC, etc.) compris dépose des jouées de fermeture de plénums, corniches, encoffrements, dépose des suspentes, ossature primaire, ossature secondaire, tillage, isolant, le cas échéant et tous accessoires.

Enlèvement de tous les accessoires de fixation sous le plancher haut tels que crochets, vis, clous, etc., selon le cas.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de précaution de dépose, la parfaite coordination avec les autres corps d'état. Nettoyage et évacuation des gravats.

NOTA :

- Les travaux seront à réaliser en coordination avec le lot ELECTRICITE (appareillages encastrés)

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Suppression des plafonds dans l'ancienne salle d'attente future zone accueil*
- *Partiellement Futures salles attentes*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Suppression des plafonds dans l'ancienne entrée / Attente valides / Secrétariat / bureau médecin, future Attente, Préparation et déshabillage accès scanner*

3.2.3.3 Dépose de dalles de faux plafonds avec conservation de l'ossature

Le présent lot devra la dépose de plafonds existants avec conservation de l'ossature existante, comprenant :

- Dépose et stockage avec précaution des dalles existantes suspendus de tous types (dalles minérales, etc.)

Le stockage sera réalisé dans un local sain et inclus dans le prix unitaire. Les travaux seront effectués au moment opportun en coordination avec les corps d'état concernés par les travaux modificatifs.

- Reprises et renfort des ossatures selon nécessité (compris pattes de fixations ...)

L'ensemble sera réalisé avec soins, afin de ne pas endommager une trop grande surface d'ossature de plafonds, et comprendra toutes sujétions de mises en oeuvre, de complexité.

NOTA :

- Les travaux seront à réaliser en coordination avec le lot ELECTRICITE (appareillages encastrés)

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Partiellement dans la circulation Radio*
- *Partiellement futur salles attentes*

3.2.3.4 Raccords sur murs

L'entreprise devra tous les raccords sur murs existants suite à la restructuration des locaux (cloisons et doublages).

Ceux-ci seront réalisés de manière identique aux existants (à déterminer par l'entreprise par reconnaissance des existants).

Compris toutes fournitures nécessaires et sujétions de mise en oeuvre et de finition.

Dans les locaux existants restructurés après :

2026.04 - DCE

- Démolition de parois et cloisons diverses
- Frangements pour création d'ouvertures
- Bouchements pour condamnation de baies
- Remplacement de menuiseries etc.
- Reprise des saignées pour réseaux électriques

Localisation :

Selon plans

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

ZONE PREPARATION SCANNER

- Pour l'ensemble des cloisons existantes et murs existants conservés
- Au droit des zones restructurées, suite aux différents travaux de démolition de cloisons (empreintes) et de modifications de baies (Remplacement de menuiseries intérieures, frangements, etc.)
- Reprise à l'identique après saignés en parois pour passage réseaux électrique

3.2.3.5 Raccords de plafonds

L'entreprise devra tous les raccords sur plafonds existants conservés suite à la restructuration des locaux). Ceux-ci seront réalisés de manière identique aux existants (à déterminer par l'entreprise par reconnaissance des existants).

- Découpe aux droits des zones restructurées
- Reprises et renfort des ossatures selon nécessité (compris pattes de fixations ...)
- Réalisation de la jonction entre plafonds existants et éléments neuf, par plaques de plâtre ou ouvrages de même caractéristique que l'existant
- Travaux de traitements des joins selon descriptions générales

Compris toutes fournitures nécessaires et sujétions de mise en oeuvre et de finition.

L'ensemble sera réalisé avec soins, afin de ne pas endommager une trop grande surface de plafonds, et comprendra toutes sujétions de mises en oeuvre, de complexité.

Localisation :

Selon plans

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

ZONE PREPARATION SCANNER

- Raccords de plafonds avec l'existant au droit des démolitions

3.2.3.6 Dépose, nettoyage et évacuation

L'entrepreneur du présent lot devra la dépose de tous les menus ouvrages qui lui seront demandés par l'architecte, ainsi que le nettoyage et l'évacuation à la déchetterie de tous les gravats provenant des démolitions précitées ou existant actuellement à l'intérieur des bâtiments.

Localisation :

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires

3.2.4 Fermeture provisoire

3.2.4.1 Installations provisoires de chantier et de sécurité / phasage travaux

Prestations réalisées en accord avec la maîtrise d'oeuvre, le coordonnateur SPS, le pilote, les utilisateurs et les pompiers et/ou autres organismes agréés divers, concernant d'une part, la préservation des exigences réglementaires en matière de sécurité incendie et d'accessibilité, et d'autre part la qualité de vie des occupants pendant la durée des travaux de restructuration.

En fonction des différentes phases d'intervention dans les locaux existants, et restant en activité pendant toutes la durée des

travaux, l'entreprise devra l'isolement de chaque zone concernée en fonction du phasage établi.

Isolement comprenant :

- Le maintien en position fermée des portes (si porte existante et local isolé)
- La mise en place de protections composées de parois CF 1 heure composées d'une ossature métallique et d'une plaque de plâtre BA18 sur chaque face, doublée d'un double film polyane renforcé coté travaux, l'ensemble sera étanche à la poussière, avec porte "chantier" de degré CF 1/2 heure (passage 93 x 204 cm htr minimum)

Ces protections resteront en place pendant la durée complète des travaux tous corps d'état de chaque phase concernée, compris démontage - déplacement - remontage (ou dépose et cloisons neuves sur la phase suivante), etc. à l'avancement du chantier. Inclus démontage et évacuation des protections en fin d'intervention TCE.

Il sera bien entendu tenu compte des impératifs suivants :

- Accessibilité provisoire de certains locaux aux utilisateurs (selon phase d'intervention)
- Besoins divers des lots techniques notamment lors de la modification et le complément de réseaux divers (alimentations / EF / ECS / chauffage / électricité - Réseaux de ventilation - Etc.)

Les accès chantier pour le personnel entreprise seront déterminés en début de chantier selon phasage d'intervention et possibilité liées à la configuration des bâtiments existants.

Localisation :

Selon plans de phasage

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Fermetures provisoires pour zonage de chantier*

3.2.5 Cloisons de distributions

3.2.5.1 Pose des huisseries et bâtis

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir dans son offre de prix, la pose des huisseries de blocs portes, les cadres et bâtis de trappe de visite situés dans les cloisons à ossature métallique.

En coordination avec le lot MENUISERIES BOIS.

Prévoir le remplissage entre l'huisserie et la cloison par matériaux résilients ou autres pour l'acoustique et le coupe-feu.

NOTA : Prévoir une parfaite collaboration avec les lots fluides et le lot MENUISERIES BOIS, pour l'implantation et la mise en œuvre des trappes de visites des encoffrements. De façon à faciliter l'accessibilité aux réseaux en cas de nécessité.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages*

3.2.5.2 Contraintes diverses

Toutes les cloisons seront montées sur les dallages ou planchers.

Sauf spécifications contraires mentionnées aux articles ci-après du présent descriptif, les cloisons seront montées sur toute la hauteur entre niveaux.

La prestation devra également inclure la mise en place des gaines et fourreaux électriques pour passage des fileries suivant les directives du lot ÉLECTRICITÉ (compris repérage).

Exécution soignée pour réception d'une peinture.

NOTA : L'ensemble des abouts de cloisons, entourages de baie, passages libres et toutes les faibles largeurs sera traité par le présent lot. L'entrepreneur devra inclure ces travaux dans les prix unitaires des ouvrages concernés.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des cloisons

3.2.5.3 Cloisons de distributions sur ossature métallique type 98/48 mm avec isolation - Parements doubles haute dureté

Le titulaire du présent lot doit la fourniture et la mise en œuvre de cloison de distribution type 98/48 mm sur sol brut constituée :

Composition

Les ossatures en profilés d'acier galvanisée d'épaisseur 60/100ème (std) ou 75/100ème (renforcé) comportant les rails, montants, éclisses et toutes pièces accessoires de raccordement et de fixation.

. Système d'ossature avec une largeur de 48 mm. Fixations des rails bas sur bande résiliente et un film polyéthylène en relevé. Installation des montants verticaux simples ou doubles avec un entr'axe de 40 ou 60 cm suivant hauteur de cloisons. Assemblage des montants/rails et montants/montants par sertissage.

- Dans l'entreface, fourniture et pose de panneaux de laine de verre revêtue d'un voile de polyester non-tissé, épaisseur 45 mm, du type PAR CONFORT des Ets ISOVER ou équivalent
- Parement double en plaques de plâtre PLACOPLATRE BA 13 + PLACODUR BA 13 ou équivalent.
- Traitement de joints par bandes de pontage collées à l'enduit fin en 3 couches compris ponçage, exécution soignée pour réception d'une peinture
- Bande résiliente en partie basse et haute de cloison
- Protection étanche des pieds de cloisons dans les pièces humides

Y compris taquets, fourrures, pièces de liaisonnement et de fixation, joints périphériques, découpes, traitement des angles saillants et toutes sujétions de mise en œuvre suivant Avis Technique du C.S.T.B., de sorte à assurer le classement d'isolation acoustique. Les huisseries seront posées à l'avancement.

Caractéristiques techniques :

- Epaisseur totale => 98 mm
- Nombre et épaisseur des plaques en mm => 2x 12.5mm sur chaque face
- Entraxe montants doubles => 0.40 ou 0.60 selon hauteur
- Hauteur maxi => 4.35 ml
- Résistance au feu CF => EI 60 (CF 1 h)
- Isolation acoustique => Ra: 47 dB

NOTA :

- Prévoir un parement en plaque de plâtre haute résistance à l'humidité et haute dureté dans les locaux humides classés jusqu'à EB+c et sujétions de traitements complémentaires en pieds de cloisons selon réglementation en vigueur et préconisations du fournisseur

Les arrêts et abouts de cloisons seront traités par le présent lot. Finition soignée, sans aucune bavure.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Cloisons de distributions futures salles attentes radio

ZONE PREPARATION SCANNER

- Cloisons de distributions de salle de préparation scanner et cabines déshabillages
- Cloisons entre circulations et salle d'attentes
- Cloisons pour fermeture ancienne porte entre cabine déshabillage et local interprétation E104

ZONE SOUS SOL URGENCE

- Cloisons CF dans local TGBT en séparation du TD Urgences

3.2.6 Accessoires pour cloisons de distribution et de doublage

3.2.6.1 Bande armée / cloisons sèches

Fourniture et pose d'une bande armée de deux feuillards métalliques flexibles :

- Pour la protection des angles saillants des cloisons de doublage et de distribution
- Pour le traitement des jonctions entre cloisons sèches (doublage et distribution)

Les accessoires devront être du même fournisseur que les plaques, compris toutes sujétions d'exécution, de mise en œuvre, de finition, etc...

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des cloisons sèches

3.2.6.2 Renforcement d'ossature

Le titulaire du présent lot devra, à la demande des autres corps d'état, si nécessaire, le renforcement des ossatures de cloisons sèches par des profils verticaux et horizontaux supplémentaires, pour permettre la fixation de divers éléments.

Aucune plus-value ne sera accordée pour ces renforcements.

Localisation :

- Pour accrochage des appareils sanitaires, etc. dans les cloisons sèches (doublage et distribution)
- Pour pose / fixation et raccordement des huisseries et tous les ouvrages bois intégrés dans les cloisons sèches

3.2.6.3 Joints creux

L'entreprise devra la réalisation de joint creux en abouts de cloisons pour parfaite finition avec les ouvrages de structure dans la continuité.

L'ensemble comprendra la fourniture et pose de profilés aluminium prépeint adapté fixés par vissage et traités à l'enduit et à la bande à joint préconisé par le fabricant.

Compris mise en œuvre de plaques supplémentaires afin de ne pas altérer les caractéristiques techniques de l'ouvrage concerné.

Les accessoires devront être du même fournisseur que les plaques, compris toutes sujétions d'exécution, de mise en œuvre, de finition, etc...

Localisation :

- Joints creux en about de cloisons pour parfaite finition avec les ouvrages de structure dans la continuité
- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des cloisons sèches

3.2.6.4 Raccords – rebouchage

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter tous les raccords plâtre nécessaires après le passage des réseaux, les rebouchages et les scellements seront effectuer avant le passage du corps d'état Peinture, le titulaire du lot Peinture se réserve le droit de refuser les supports plâtre.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des cloisons sèches

3.2.6.5 Profilés - U - plastiques

Fourniture et pose de "profilés plastiques" en forme de "U", correspondant au type de cloisons, avec bande résiliente et film plastique. Profil formant semelle en pied de tous les cloisonnements des pièces humides, compris joints d'étanchéité et toutes sujétions de pose, fixation, etc.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des cloisons sèches

3.2.6.6 Poses diverses

La prestation devra inclure la pose (sans fourniture) des divers ouvrages de menuiseries tels que huisseries, poteaux isolés intégrés aux cloisonnements, compris toutes fixations et sujétions de mise en œuvre notamment au droit des ouvrages assurant un degré coupe-feu ou pare-flammes suivant les prescriptions réglementaires.

La prestation devra également inclure l'intégration des gaines et fourreaux électriques pour passage des fileries.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des cloisons sèches

3.2.7 Encoffrements - Gains techniques

3.2.7.1 Soffites et coffre CF horizontaux

Exécution de soffites (encoffrements horizontaux - Nbr de faces suivant situation) en plaques de plâtre standards type BA13 des Ets PLACOPLATRE ou équivalent.

Habillage par 2 plaques de réaction au feu M1

Stable au feu et coupe-feu 1 heure.

L'isolation acoustique sera assurée par la mise en place de panneaux semi-rigides de laine de verre nue, épaisseur 45 mm, du type PANOLINE PB des Ets ISOVER ou équivalent, disposés entre les montants d'ossature, compris toutes sujétions de réalisation et de mise en œuvre.

Pose par vissage sur ossature métallique de 48 mm d'épaisseur, selon cahier des charges C.S.T.B.

Traitement des joints par bandes de pontage, collées à l'enduit préconisé par le fabricant.

Exécution soignée pour réception d'une peinture.

Réalisation de l'ensemble suivant les prescriptions du fabricant, règles de l'art, normes et DTU en vigueur.

NOTA :

- Suivant plans, les soffites pourront représenter une grande partie de la pièce

Localisation :

Selon plans de l'architecte et demandes du BET Fluides

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Encoffrements horizontaux pour passage de réseaux dans la salle 1 radio compris retombée de plafonds

3.2.8 Plafond suspendus

3.2.8.1 Plafonds en dalles fibres minérales, dimensions 600x600 mm avec ossature

Le titulaire du présent lot doit la fourniture et la pose de plafonds suspendus en dalles de fibres minérales acoustiques démontables de type TONGA A 22 des Ets EUROCOUSTIC ou équivalent.

Panneaux rigides autoportants en laine de verre haute densité revêtue d'un voile de verre imprégné de peinture sur la face apparente et renforcé par un voile de verre sur la contreface, à bords droits naturels

Dimensions des dalles : 600 x 600 mm

Épaisseur : 22 mm.

Type de bords : T 15, avec cornière de rive

Classement au feu : A2s1-do

Bords droits

Coloris au choix du maître d'ouvrage et de l'architecte

Classe d'absorption acoustique A selon la norme EN ISO 11654 : $\alpha_w = 1.00$

100 % stable en permanence sans flèche, ni déformation, ni dégradation, dans un milieu

contenant jusqu'à 95 % d'humidité relative à 30°C

Émissions dans l'air intérieur : Classé A+

Dalles 100 % recyclables

Ossature porteuse :

- Pose sur ossature apparente en profilés acier galvanisé avec T15 de 15 mm à face visible laquée, principe de montage conformément aux prescriptions du fabricant
- Tous les éléments, les ossatures primaire et secondaire, suspentes, entretoises, divers accessoires nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage seront dus.
- Tous les éléments de fixations et de suspension seront de catégorie Mo et traités contre la corrosion.
- Les rives seront fermées au long des parois par profilés cornières en acier galvanisé laqué (profils selon détails architecte).

Prévoir étude de calepinage en coordination avec les lots concernés pour intégration des luminaires, bouches de ventilation et ouvrages divers incorporés aux plafonds compris toutes sujétions et découpes.

Coloris de tous les profilés apparents : teinte RAL au choix de l'architecte selon localisation

Tous les éléments pour une réalisation parfaite de l'ensemble seront dus.

La pose des panneaux s'effectuera conformément aux prescriptions de la norme NFP 68-203/ DTU 58.1.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Plafonds dans l'ancienne salle d'attente future zone accueil*
- *Partiellement Futures salles attentes*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Plafonds dans l'ancienne entrée / Attente valides / Secrétariat / bureau médecin, future Attente, Préparation et déshabillage accès scanner*
- *Zone de transition entre bâtiment modulaire et bâtiment existant dans la salle de préparation*

3.2.8.2 Dalles fibres minérales, dimensions 600x600 mm pose sur ossature existante

Le titulaire du présent lot doit la fourniture et la pose de plafonds suspendus en dalles de fibres minérales acoustiques démontables de type TONGA A 22 des Ets EUROCOUSTIC ou équivalent sur ossature existante

Panneaux rigides autoportants en laine de verre haute densité revêtue d'un voile de verre imprégné de peinture sur la face apparente et renforcé par un voile de verre sur la contreface, à bords droits naturels

Dimensions des dalles : 600 x 600 mm

Épaisseur : 22 mm.

Classement au feu : A2s1-do

Bords droits

2026.04 - DCE

Coloris au choix du maître d'ouvrage et de l'architecte

Classe d'absorption acoustique A selon la norme EN ISO 11654 : $\alpha_w = 1.00$

100 % stable en permanence sans flèche, ni déformation, ni dégradation, dans un milieu

contenant jusqu'à 95 % d'humidité relative à 30°C

Émissions dans l'air intérieur : Classé A+

Dalles 100 % recyclables

- Pose sur ossature apparente existante

Tous les éléments pour une réalisation parfaite de l'ensemble seront dus.

La pose des panneaux s'effectuera conformément aux prescriptions de la norme NFP 68-203/ DTU 58.1.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Partiellement dans la circulation Radio*
- *Partiellement Futures salles attentes*

3.2.9 Isolation et ouvrages divers

3.2.9.1 Isolation thermo-acoustique sous plancher béton

Le titulaire du présent lot doit la fourniture et la pose de laine de verre nu semi rigide à haute performance thermique.

Y compris mise en place d'un adhésif recommandé par le fabricant, pour le traitement des jonctions de panneaux et en périphérie des plafonds. Y compris fourniture quincaillerie et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant les normes en vigueur et les prescriptions du fabricant.

. Épaisseur 100mm - $R = 2.85 \text{ K/W}$.

. Réaction au feu Euroclasse A1.

La prestation comprendra toutes les sujétions de mise en oeuvre et tous les calfeutrements, notamment au droit des cloisonnements et des murs périphériques, ainsi qu'en retombée sur les jouées.

Mise en oeuvre de l'ensemble dans les règles de l'art, suivant prescriptions du fabricant, normes en vigueur, au DTU 25.41 et à l'avis technique ou PV d'agrément.

Compris toutes sujétions de réalisation et de mise en oeuvre, découpes, calfeutrement, maintien de l'isolation, etc.

NOTA :

L'entrepreneur devra prévoir la fixation de l'isolant à l'aide de grillages en treillis soudé galvanisé ou plastifié des Ets ISOVER ou équivalent (gamme PLASTINET), compris toutes les sujétions de mise en oeuvre, découpes, fixation.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Plafonds dans l'ancienne salle d'attente future zone accueil*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Plafonds dans l'ancienne entrée / Attente valides / Secrétariat / bureau médecin, future Attente, Préparation et déshabillage accès scanner*

3.2.9.2 Réservations

Il est bien entendu que l'adjudicataire du présent lot devra, lors de la mise en œuvre des plafonds en plaque de plâtre, travailler en parfaite collaboration avec les entreprises des lots techniques

NOTA : Un plan de calepinage sera fourni par le titulaire du présent lot avec l'accord de la Maîtrise d'Oeuvre, particulièrement pour les plafonds comportant des éclairages

Tous les ouvrages de parachèvement seront prévus

Localisation :

Selon indications des autres corps d'états

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaire des ouvrages*

3.2.10 Nettoyage, divers et fin de chantier

3.2.10.1 Raccords

L'entrepreneur du présent lot exécutera tous les raccords d'ouvrages après passage des autres corps d'état, étant entendu que tous les rebouchages auront été exécutés au préalable, jusqu'à 5 mm des nus terminés ; compris piquetage, enduit, dressage des raccords.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages du présent lot*
- *Après passage des autres corps d'états*

3.2.10.2 DOE

En fin de travaux, toutes les pièces formant le D.O.E. (certificats de garanties, de conformité, plan de recollement, notices caractéristiques de tous matériels installés, fiches techniques, procès verbaux de tenue au feu, notice d'entretien de tous les matériaux, etc...) seront remise en quatre exemplaire (dont un reproductible) à la maîtrise d'œuvre. Toute absence de ces pièces entraînera le report de réception et provoquera le blocage de la dernière situation.

L'ensemble accompagné d'une notice récapitulative des pièces transmises (sommaire).

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires du présent lot*

3.2.10.3 Nettoyage journalier et fin de chantier

L'entrepreneur du présent lot exécutera le nettoyage journalier et en fin de chantier des abords et locaux, le chargement ainsi que l'enlèvement des gravats et déchets de son corps d'état, y compris toutes sujétions d'évacuations.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages*